



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE JURANÇON

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE :

- à la déclaration d'intérêt général des travaux envisagés

- à la mise en place d'une servitude de passage pour travaux et entretien

**Concernant le projet de restauration de la continuité écologique sur deux ouvrages hydrauliques du Neez, seuils Oudoul et Bernet**

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°25-27 du 10 juillet 2025, il sera procédé à une enquête publique unique, du lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 9h00 au mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 12h00 portant sur le projet de restauration de la continuité écologique sur deux ouvrages hydrauliques du Neez, seuils Oudoul et Bernet sur la commune de Jurançon.

Le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) est l'autorité responsable du projet. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Sébastien PIETS au 06.02.16.75.21 ou en s'adressant à l'accueil du Syndicat mixte : 05.59.02.72.26 / [contact@smbgp.com](mailto:contact@smbgp.com)

Le siège d'enquête est la commune de Jurançon.

M. André Villemur, ingénieur EDF délégué territorial production hydroélectricité Adour a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Karine Khaldoun, directrice de production, adjointe de direction en agence événementielle, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

M. Villemur se tiendra à la disposition du public lors de ses permanences en mairie de Jurançon :

- lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 : 9h00-12h00
- mercredi 17 septembre 2025 : 14h00-17h00
- mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 : 09h00-12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête

Sur support papier :

- en mairie de Jurançon aux jours et heures d'ouverture du public
- à la DDTM de Pau, Cité administrative
- sur le site internet des services de l'Etat dans les Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante : [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) – page d'accueil – enquêtes publiques – enquêtes publiques en cours ainsi que sur le site internet du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau [www.smbgp.com](http://www.smbgp.com) – page d'accueil.

Le public pourra formuler ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête soit :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de Jurançon
- par courrier électronique, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse : [pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)
- par courriel postal, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Jurançon

Toute observation et proposition, courrier postal ou courrier électronique, réceptionné après le 1<sup>er</sup> octobre 2025 12h00 ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Jurançon, à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans les Pyrénées-Atlantiques ([www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) – page d'accueil – enquêtes publiques – closes).

M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques est l'autorité compétente pour déclarer d'intérêt général les travaux envisagés pour le projet de restauration de la continuité écologique sur deux ouvrages hydrauliques du Neez, seuils Oudoul et Bernet sur la commune de Jurançon ainsi que pour instaurer, par arrêté, les servitudes de passage pour travaux et entretien.